



1ÈRE CONFÉRENCE DES MAIRES DE L'ANNÉE 2022

Les représentants des communes membres de Saint-Flour Communauté se sont réunis le 14 janvier au Village d'entreprises de Rozier-Coren et en visio-conférence pour la première Conférence des Maires de l'année de l'intercommunalité.

Les élus ont tout d'abord accueilli le Commandant Luc Morand, qui dirige la compagnie de gendarmerie de Saint-Flour pour une présentation des activités de l'année 2021. Ils ont pu échanger sur la sécurité et l'organisation de la gendarmerie sur notre arrondissement. Second point à l'ordre du jour, la présentation du pacte financier et fiscal de solidarité entre Saint-Flour Communauté et ses communes membres. Ce pacte est destiné à favoriser la mise en œuvre du projet de territoire 2021-2026 de l'intercommunalité, grâce à des règles financières et fiscales partagées par l'intercommunalité et ses communes. Pour cela, un groupe de travail composé de la Présidente Céline Charriaud, du 1^{er} Vice-Président Jean-Jacques Monloubou, du Vice-Président aux finances et à la contractualisation Daniel Miral ainsi que des maires de Chaudes-Aigues Michel Brousse, de Saint-Flour Philippe Delort et de Rezentières, Philippe Echalié, a travaillé à l'élaboration de ce pacte, accompagné du cabinet d'études Michel Klopfer. Le pacte financier et fiscal de solidarité avait déjà fait l'objet d'une première réunion des maires le 5 mars 2021 au cours de laquelle les éléments de cadrage avaient été présentés et débattus. Lors de cette réunion, les analyses des situations financières des communes avaient également été remises à chacune d'entre elles, un service apprécié par les communes, notamment en vue de la réalisation de leur budget. Après échanges entre les maires, ce pacte sera présenté au Conseil communautaire du 26 janvier. Enfin, deux des nouveaux gérants de l'entreprise UniPlanèze Yannick Rousaire et Vincent Echégut, ont présenté leur projet de développement de l'entreprise sur la zone d'activités du Rozier-Coren. Saint-Flour Communauté s'est en effet engagée à soutenir l'extension de l'entreprise par le biais d'un crédit-bail, encourageant ainsi l'apport d'autres financements.